

# Sainte-Anastasie sur Issole



## BULLETIN MUNICIPAL

FEVRIER 2016  
N°299

### LE MOT DU MAIRE

Il était un temps où les villages installaient d'office leurs nouveaux arrivants « hors les murs ». Ce fût probablement le cas du hameau de Naple. Souvent le lieu choisi était baptisé du nom de la ville ou du pays d'origine des nouveaux venus.

C'était à l'époque une façon comme une autre de préserver, au moins pour une génération, à la fois l'identité villageoise et son économie locale riche d'une grande diversité d'activités commerciales pourvoyeuses de services quotidiens de proximité, notamment de l'alimentation ordinaire. Tout était ainsi contenu dans cette enceinte, y compris par exemple la cave coopérative.

Hors les murs par contre, étaient installés, les étrangers - qui n'étaient pas toujours des pestiférés -.

Sainte-Anastasie, au cours des siècles, n'a pas échappé à cette règle sociale, économique et quelquefois religieuse autour de son Église.

Il en est allé ainsi, jusqu'au jour où vint la croissance démographique exponentielle accompagnée de l'impitoyable loi du libre marché renvoyant illico aux oubliettes ce qui paraissait éternel.

Dès lors, plus question d'imposer quelque règle que ce soit. Chaque commerce s'installe, à ses risques, là où il l'entend !

Pourtant, cette liberté incontestable tend à vider le village, à détruire son tissu économique, à transformer sa vie locale et à faire fondre son âme. Dans ce domaine le « hors les murs » devient la règle des affaires. De par son effet domino il touche ensuite en cascade chacun de nous.

Quant au chiffre d'affaire global des activités commerçantes, il est aisé de constater qu'à l'échelle communale, il est négatif et qu'il se traduit par une aggravation de l'évasion commerciale vers d'autres centres, d'autres grandes surfaces alentours, qu'il ne s'agit pourtant pas de rejeter puisqu'ils offrent souvent à la clientèle, des conditions d'achats complémentaires, ainsi que des perspectives d'emplois en terme de territoire.

Je doute pour ces raisons que notre commune soit pour autant condamnée à subir toutes ces tendances et favoriser cette évolution d'initiative privée de délocalisation vers sa périphérie. Ceci particulièrement pour ce qui concerne les services quotidiens rendus au public « le pain et le sel... ». Je sais encore que Sainte-Anastasie a connu dans son histoire d'autres périodes d'étiages. Il en a été souvent ainsi. Il y a peu d'années, il n'accueillait déjà ni épicerie, ni bar, des commerces mourraient, d'autres naissaient ou revenaient...

Aujourd'hui je comprends bien qu'il y a toujours eu et qu'il y a encore quelques fossoyeurs patentés, annonçant chaque jour à l'envie, la mort de leur village et je sais également que « l'herbe est toujours plus verte dans le champ du voisin ».

Pour conclure, prétendre que l'on espère « ressusciter » le village est tout simplement une insulte à son histoire et un refus de tout espoir pour son avenir.

*Jean-Pierre MORIN*



E-mail : [s.anastasio@wanadoo.fr](mailto:s.anastasio@wanadoo.fr) site : [www.ste-anastasio.fr](http://www.ste-anastasio.fr)

## Compte rendu du Conseil Municipal en date du 18 février 2016

Délibération n°1/2016 : Choix du futur mode de gestion du service public communal d'alimentation en eau potable.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de :

- Maintenir une Gestion Déléguée (D.S.P.) du service municipal d'adduction d'eau potable (A.E.P.), en mode Affermage, à compter du 1er janvier 2017 à zéro heure ;

- Décider d'une durée contractuelle de douze ans (12 ans) pour le futur contrat de D.S.P.

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable, Monsieur le premier adjoint, à lancer la procédure de consultation, et à signer tout document y afférant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix exprimées :

1. Le maintien de la Gestion Déléguée en mode Affermage ;

2. Une durée contractuelle de 12 ans pour le nouveau contrat de D.S.P. devant prendre effet le 1er janvier 2017 ;

3. Autorise Le Maire à lancer la procédure de D.S.P en conformité avec les dispositions du CGCT (Articles L.1411-1 et suivants) avec l'assistance de l'A.M.O. retenu par la collectivité.

Délibération n°2/2016 : Choix du futur mode de gestion du service public communal d'assainissement collectif

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de :

- a) Maintenir une Gestion déléguée (DSP) pour le service municipal d'assainissement collectif, en mode Affermage, à compter du 1er janvier 2017 à zéro heure,

- b) Décider d'une durée contractuelle de douze ans (12 ans) pour ce futur contrat de DSP ;

- c) D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable, Monsieur le premier adjoint, à lancer la procédure de consultation, et à signer tout document y afférant.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des voix exprimées :

Pour le service public de collecte et traitement de l'assainissement collectif :

4. Le maintien de la Gestion Déléguée en mode Affermage

5. Une durée contractuelle de 12 ans pour le nouveau contrat de D.S.P. devant prendre effet légalement au 1er janvier 2017 ;

6. Autorise Le Maire à lancer la procédure de D.S.P en conformité avec les dispositions du CGCT (Articles L.1411-1 et suivants) avec l'assistance de l'A.M.O. retenu par la collectivité ;

Délibération n°3/2016 : Participation financière communale aux dépenses de chauffage électrique de l'église communale

M. le Maire propose au Conseil Municipal de participer aux frais de fonctionnement des appareils de chauffage et de conservation de l'église communale. Cette participation est fixée à 400 € par an. Il convient aujourd'hui de voter pour les années 2014, 2015 et 2016, soit la somme de 1 200 €. Adopté à l'unanimité.

Délibération n°4/2016 : Convention cadre de formation avec le CNFPT année 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale une nouvelle convention cadre de partenariat pour permettre le financement des actions de formation du personnel qui ne sont pas couvertes par la cotisation. Cette convention n'est pas renouvelable par tacite reconduction. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le C.N.F.P.T. pour l'année 2016.

Délibération n°5/2016 : Convention d'adhésion à la mission d'assistance du pôle de l'eau de l'association des Maires du Var

Monsieur le Maire expose que l'association des maires du Var facilite à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par le conseil, l'information, la formation et le cas échéant, par une assistance technique et administrative. Dans ce cadre, l'association des maires du Var propose à ses membres de souscrire à la mission d'assistance du pôle de l'eau. Le fait de signer la convention n'engage toutefois pas une facturation annuelle et systématique de la collectivité.

Il s'agit de prestations réalisées sur la demande expresse de la collectivité dans les domaines d'action suivants :

- Protection des périmètres de ressource en eau
- Recherche ou diversification de la ressource en eau

- Réhabilitation de captage d'eau

- Schéma directeur d'alimentation en eau potable

- Station d'épuration

- Schéma directeur d'assainissement collectif

Ces prestations seront facturées à hauteur de 300 € la journée ou de 150 € la demi-journée de déplacement.

Cette convention est conclue pour toutes procédures engagées avec le pôle de l'eau pour la durée du mandat 2014-2020. Adopté à l'unanimité.

Délibération 6/2016 : Acquisition d'une parcelle appartenant à Monsieur et Madame Jean Hachon  
Suite à une opportunité, le Maire propose d'acquérir une parcelle au lieu dit « Gaou de Vie » appartenant à M. et Mme Jean HACHON parcelle située en zone 2AU du PLU, pour un montant de 60 000 €. Adopté à la majorité.

Délibération n°7/2016 : Motion contre le projet de carrière dite des «3 pins» au lieu dit «La Caire de Sarrasin»

Réunis en mairie de Tourves le 23 juillet 2015 à l'initiative des Maires de MAZAUGUES et de TOURVES, les élus des communes voisines et l'association ENVIRONNEMENT MEDITERRANEE et le CSM/CIRKA (club de spéléologie) ont décidé de s'organiser pour faire échec à la décision du carrier et du Ministère de l'écologie et du développement durable d'interjeter appel du jugement du tribunal administratif de TOULON en date du 27 mars dernier, annulant l'autorisation d'ouverture de la carrière de Mazaugues.

Monsieur le Maire expose que dans la continuité de l'action entreprise depuis plus de sept ans par la commune et visant à sensibiliser sur les risques encourus par l'autorisation d'une telle exploitation industrielle, il souhaite alerter solennellement les pouvoirs publics et le Ministère concerné sur l'impact du projet pour le devenir de notre territoire et de ses habitants principalement en terme de :

1. PROTECTION DES PERSONNES
2. PROTECTION DE L'AQUIFERE SOUTERRAIN
3. PROTECTION DES RESEAUX HYDROLOGIQUES
4. PRESERVATION DES PAYSAGES, DE LA FAUNE ET DE LA FLORE
5. NUISANCES SPECIFIQUES ET DEVENIR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

REAFFIRME sa position contre l'implantation d'une carrière au vu des risques que représente ce projet d'exploitation de carrière au lieu-dit « la Caire de Sarrasin », tant en terme environnemental que pour le bien-être de ses habitants.



#### ELECTIONS

Toute personne ayant déménagé au sein de notre commune est priée de bien vouloir signaler sa nouvelle adresse au service des élections afin de recevoir la propagande électorale ainsi que les nouvelles cartes d'électeur à venir.

Vous pouvez prendre contact auprès de Viviane

☎ 04.94.69.64.10.

Délibération n°8/2016 : Convention pour la gestion de la micro-crèche

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire pour quatre ans à compter du 21 septembre 2015 la convention pour la gestion d'une micro-crèche avec l'Odel Var.

L'Odel Var s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à gérer une micro-crèche destinée à l'accueil de la petite enfance et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution dans les locaux appartenant à la Commune et faisant l'objet d'un bail emphytéotique administratif signé le 04/12/2009.

Pour sa part, la Commune s'engage à soutenir financièrement le projet conformément à l'article 6 de la présente convention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reconduction de la convention avec l'Odel Var pour la gestion de la micro-crèche à compter du 21/09/2015 au 20/09/2019 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Odel Var.

#### URBANISME

##### Permis de construire

Si un projet nécessite une extension du réseau électrique, le maire doit en vertu de l'article L.111-4 du code de l'urbanisme,

refuser le permis de construire.

Par contre il doit l'accorder pour de simples travaux de raccordement mis à la charge des pétitionnaires.

Marcel LEPAGE, Adjoint Urbanisme

#### COMMUNIQUE DU SERVICE DU CADASTRE

Il est actuellement procédé à des opérations de mise à jour du plan cadastral dans la Commune pour ce qui concerne essentiellement tous les changements survenus dans la représentation des bâtiments : démolition, addition de construction et construction nouvelle.

A cette fin, le Géomètre du Service sera amené à pénétrer dans les propriétés pour y effectuer des mesurages.

Merci de lui réserver un bon accueil.

Centre des Impôts Fonciers  
Chemin de Ste Barbe  
83008 DRAGUIGNAN Cedex  
04.94.60.49.35

# LA VIE AU VILLAGE

## INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE POUR LE RENTREE 2016

Elles concernent les enfants nés en 2013 pour les nouvelles inscriptions.

Elles s'effectueront à partir du 25 Avril, le lundi ou vendredi de préférence.

Après l'inscription de votre enfant à la Mairie, veuillez vous présenter à l' Ecole Maternelle munis des documents suivants :

le livret de famille , le carnet de santé et le certificat d'inscription remis par la Mairie.

Ayez la gentillesse de téléphoner afin de convenir d' un rendez-vous au 04.94.72.23.83

*La Directrice*

## TRAVAUX DU MOIS

Espaces verts :

- tonte cimetière, parking des Ferrages,
- abattage palmiers (salle Garnier, microcrèche)
- Elagage rue Général de Gaulle (vidéoprotection) + Vallon de Gueirol

Travaux :

- Remise en place de panneaux de signalisation
- Réfection du bureau du Garde
- Travaux dans les écoles
- Travaux dans les futurs locaux d'archivage
- Déménagement La Poste + travaux
- Travaux tennis
- Fabrication d'une estrade à l'Église
- Nettoyage place de l'Église
- Opération Nids de poule



## TABAC PRESSE MINI PRIX



Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : Vente de pain, pains au chocolat, croissants

A partir de 6h45 le matin



## La Communauté de communes du Val d'Issole

La Communauté de Communes est un EPCI (établissement public industriel et commercial crée par la loi du 6 février 1992) qui associe des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La Communauté de Communes regroupe plusieurs communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave.

La Communauté de Communes du Val d'Issole créée à compter du 31 décembre 2001, est composée de : Forcalqueiret, Rocbaron, Garéoult, Mazaugues, Méounes, Néoules, La Roquebrussane et Sainte-Anastasia.

Elle exerce, au lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires et des compétences opérationnelles, ainsi que des compétences supplémentaires que les communes lui transfèrent.

Les compétences d'intérêt communautaire obligatoires transférées sont les suivantes : Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs (existants ou nouveaux).

Les compétences facultatives concernent la création aménagement, entretien des établissements existants et nouveaux destinés à l'accueil des enfants de 0 à 3 ans (crèches).

Pour notre commune sont donc concernés :

Les établissements sportifs : - stade de foot, - salle omnisport, - tennis, - skate park, - city

Culturel : - salle Garnier

Petite enfance : - crèche

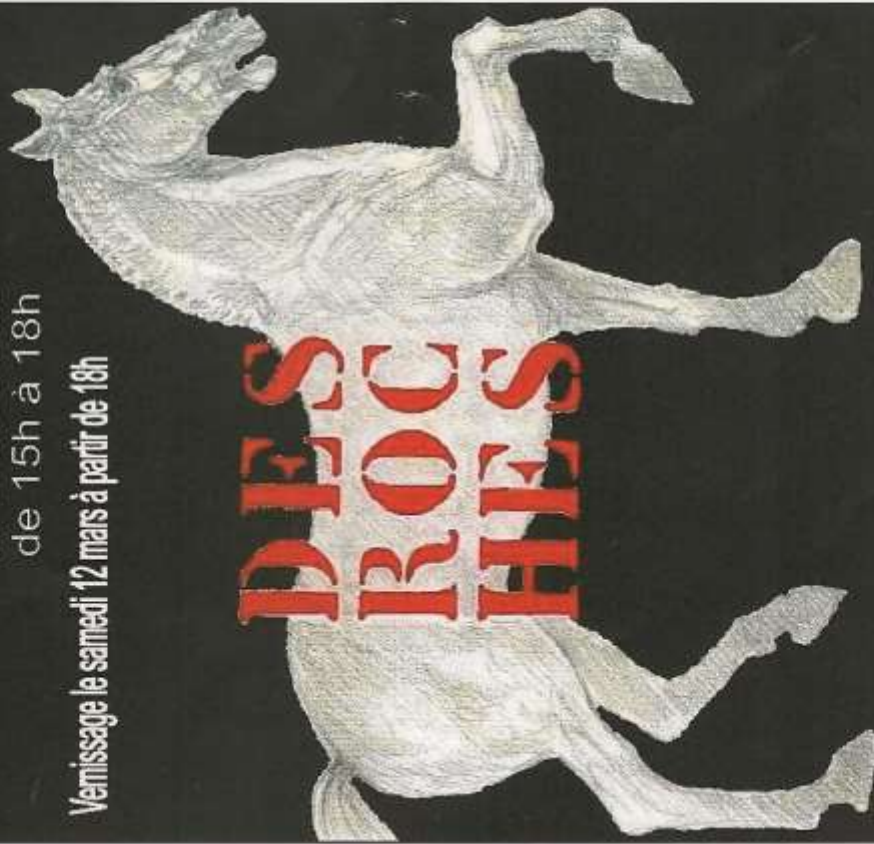


# EXPOSITION

du 12 au 20 mars  
de 15h à 18h

Vernissage le samedi 12 mars à partir de 18h

## DES ROCS HES



Salle Albert Garnier  
Sainte-Anastasie-sur-Issole

# PIANO à QUATRE MAINS

Interprétés par

Magali BAYART

et

Isabelle BOILLET

**Samedi 19 mars**  
**20h30**

Salle Polyvalente



Sainte-Anastasie-sur-Issole

## LA VIE ASSOCIATIVE



### CLUB DES CIGALES

Depuis octobre 2015 un atelier « Jeux d'écriture » est installé à l'ancienne mairie tous les mercredis après-midi. Monique, l'animatrice, est très active dans la recherche de mots que les adhérentes prennent plaisir à « triturer » pour faire selon leur humeur soit des acrostiches, soit de petits poèmes ou tout simplement les utiliser dans des phrases préparées. En quelques mois cet atelier a vu ses effectifs « grossir » ce qui montre l'intérêt du bon usage de la langue française.

Si vous êtes passionnés par le jeu des mots venez rejoindre Monique elle en sera ravie.

Dans un autre genre, l'activité "Danses Traditionnelles" mérite une attention toute particulière. Sachez que l'interprétation de ces danses en groupes appelés "balletti" est très prisée dans notre région. Venez rencontrer les danseurs tous les jeudis soir de 19h à 20h30 salle polyvalente.



Dimanche 24 avril 2016 : après-midi gourmand (crêpes maison). Inscriptions au 06.60.81.61.85 ou au 04.94.72.21.98 (répondeur)

La Présidente, Rose-Marie CHRIST



### VIDE GRENIER

Lundi 28 avril

de 5h à 18h Parking des Ferrages

Les 4 premiers mètres sont gratuits pour les habitants de Sainte-Anastasie

Rens. : M. CASTALDO au 04.94.72.23.76

Annulé si intempéries



### SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Samedi 2 avril de 14h30 à 17h

Vente exceptionnelle de vêtements neufs adultes et enfants

15h30 Défilé de mode

Salle polyvalente

Renseignements Mme FURTER 06.50.88.50.10



### Club Danse Tasia

Bravo à nos Profs

Nos professeurs de danse ont participé au Championnat Régional de Danses PACA 2016 et sont montés sur la 2<sup>ème</sup> marche.

Justine dispense des cours de danse sportive et danse de salon à Ste Anastasie et Forcalqueiret.

Alexis la danse latine à Besse.

A cette compétition un couple de leurs jeunes élèves est monté sur la 1<sup>ère</sup> marche dans leur catégorie.

Actuellement Justine et Alexis préparent le championnat de France et le Gala de fin d'année du 26 juin à Ste Anastasie.

Yolande : 04 94 72 29 81



## CARNIVAL

Samedi 5 mars 2016 à

15h

Départ du défilé : parking de la salle polyvalente.  
Parents et enfants venez nombreux déguisés!!



Jeu des enveloppes surprises.  
2€ l'enveloppe, 5€ les 3  
Nombreux lots à gagner!

Nous comptons sur votre participation pour amener gâteaux et friandises.

Renseignements : parentsdatasia@gmail.com / 06.31.94.03.01

## LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

**Samedi 5 mars** : Carnaval APESA à 15h salle polyvalente

**Dimanche 6 mars** : Bienvenue Nouveaux arrivants à 11h00 salle Albert Garnier

**Samedi 12 mars** : Vernissage Jean-Michel DESROCHES à 18h salle Garnier

*Exposition du 12 au 20 mars de 15h à 18h*

**Samedi 19 mars** : Concert Piano à 20h30 salle polyvalente

**Lundi 28 mars** : Vide Grenier de 5h à 18h parking des Ferrages

**Samedi 2 avril** : Vente Secours populaire de 14h30 à 17h salle polyvalente

**Samedi 2 avril** : Vernissage Paul CEZE à 18h salle Garnier

*Exposition du 2 au 10 avril de 15h à 18h*

## Le carnet de Sainte-Anastasia

**Naissance** : Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Callie ROMANTINI née le 29 janvier 2016.

Nous présentons toutes nos félicitations aux nouveaux parents.

**Décès** : Nous avons le regret de vous informer du décès de Madame Michèle DE COSTER survenu le 28 janvier 2016.

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.



## Réunion publique d'information et d'échange sur le Contrat Rivière Caramy-Issole



**Jeudi 10 mars**  
18h à la Salle des fêtes

SAINTE ANASTASIE



BRIGNOLES

**Jeudi 24 mars**  
18h au Hall des Expositions

Agir ensemble pour notre eau

Partenaires : Communauté de Communes du Canton de Provence et Val d'Issole



## Les poètes de Ste-Anastasia

### Le ciel

Ciel d'or du Levant  
Soleil miroitant  
Chauds rayons de vie.

Rouge du couchant  
Ciel réconfortant  
Prélude à la nuit.

Ciel des soirs d'été  
Et sa voie lactée  
Myriades d'étoiles.

Ciel de pleine lune  
Lune, belle lune,  
Miroir de douceur.

Ciel des jours d'orage  
Cruel et sauvage  
Plomb zébré de feu.

Et ciel des beaux jours  
Ciel de nos amours  
Ciel bleu de Provence.

Ciel des âmes pures  
Priez âmes pures  
Reparties aux cieux.

Ciel ô grand mystère  
Que gens de la terre  
Voudraient éclaircir.

Jeannette Carrière

Dans la poésie « le temps de dire oui »  
du dernier bulletin, il fallait lire non pas  
« Veux-tu » mais « Peux-tu les  
retrouver »

## Petites annonces :

- Loue appartement T2 au RDC d'une maison de village à Ste-Anastasia à compter du 1er mai 2016.

Il comprend une cuisine avec balcon, séjour, une salle d'eau et une chambre.

Possibilité de garer une moto dans remise.

50 m<sup>2</sup> Loyer : 550 €

Tel : 06.81.75.50.21.

- A vendre Scooter LML 125 automatique Luxe copie de Vespa quasiment neuf (912 kms) couleur vert olive. Vintage assuré

Tel : 06.11.29.29.66